# Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2011-2020

26 mai 2011

La Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 est la déclinaison française des **engagements internationaux actés à Nagoya** en 2010 pour enrayer la perte de biodiversité. Elle **s'intègre à toutes les politiques publiques et à tous les secteurs** d'activités – eau, sols, climat, énergie, agriculture, forêt, urbanisme, infrastructures…

Dans le **cadre du Grenelle de l'environnement et du Grenelle de la mer**, de nombreux engagements ont déjà été pris et contribuent à la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité. En complément, l'Etat s'engage pour la mise en oeuvre de la SNB.

En mai 2011, une **sélection d'indicateurs** a été opérée pour accompagner la publication de la SNB. Le document d'étape « Stratégie nationale pour la biodiversité, quels indicateurs retenir? » présente la démarche développée pour doter la nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité d'indicateurs robustes, élaborés en concertation, compréhensibles par le plus grand nombre et utilisés pour orienter l'action en faveur de la biodiversité. Jusqu'à fin 2011, le jeu d'indicateurs sera mis en débat.